



République Française
Hauts-de-Seine

Direction générale des services
Service secrétariat général

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trente juin à 18h00, le Conseil municipal de Meudon, légalement convoqué, s'est rassemblé dans les locaux de l'Espace Culturel R. Doisneau à Meudon-la-Forêt, sous la présidence de Monsieur Denis LARGHERO, Maire de Meudon.

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 43

OBJET DE LA DELIBERATION :

TARIFS APPLICABLES AU PARC PUBLIC DE STATIONNEMENT « MULTIPLEXE SPORTIF DE LA POINTE DE TRIVAUX »

Numéro : 55 /2021

Service : services techniques – service juridique et administratif

Nomenclature « Actes » : 7-10

Date de publication de la présente délibération : 07.07.2021

PRESENTS AU DEBUT DE LA SEANCE :

Denis LARGHERO, Virginie LANLO, Francine LUCCHINI, Olivier COMTE, Florence DE PAMPELONNE, Christophe SCHEUER, Marc MOSSE, Saïda BELAÏD, Patrick DE LA MARQUE, Sylvie VUCIC, Fabrice BILLARD, Michèle GUYEU, Isabelle SOTTO, Frédéric WOLFF, Avedik BATIKIAN, Yvan TOURJANSKY, Pierre GENTILHOMME, Virginie SENECHAL, Françoise NIKLY-CYROT, Valérie BARBIT, Guillaume OTRAGE, Laurent DUTHOIT, Christel CARDOSO, Murielle ANDRE-PINARD, Corinne HOVNANIAN, Salima HADDADI, Fabian FOUILLET, Audrey JENBACK-DESBREE, Henri DUPAS, Renaud DUBOIS, Louis DE COSTIL, Gabrielle LAPREVOTE, Denis MARECHAL, Galien MAUDUIT

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

(un conseiller municipal peut être porteur de deux pouvoirs/loi 2020-1379 du 15.11.2020)

Michel BORGAT, a donné procuration à Francine LUCCHINI

Bahija ATITA, a donné procuration à Saïda BELAÏD

Antoine DUPIN, a donné procuration à Fabrice BILLARD

Christine BARTHOUIL, a donné procuration à Isabelle SOTTO

Céline TOLLARI-GARNERO, a donné procuration à Corinne HOVNANIAN

Robin EPPLING, a donné procuration à Virginie LANLO

Bouchra TOUBA, a donné procuration à Gabrielle LAPREVOTE

ARRIVES EN COURS DE SEANCE :

Hervé MARSEILLE, 18h40, pendant l'examen du vœu n°2, avait donné procuration à Florence de PAMPELONNE

Maxime AGAZZOTTI, 18h25, pendant l'examen du vœu n°2, avait donné procuration à Audrey JENBACK-DESBREE

DEPART EN COURS DE SEANCE :

Hervé MARSEILLE, 20h00, pendant les questions orales, avait donné procuration à Florence de PAMPELONNE

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Valérie BARBIT est désignée, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

VILLE DE MEUDON

TARIFS APPLICABLES AU PARC PUBLIC DE STATIONNEMENT « MULTIPLEXE SPORTIF DE LA POINTE DE TRIVAUX »

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL 30 JUIN 2021 N° 55 /2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU sa délibération n°111/2020 du 15 décembre 2020 portant création d'un budget annexe au budget principal de la Ville intitulé « Parcs publics de stationnement »,

VU l'avis favorable de la Commission municipale des finances, des affaires économiques, du commerce et de l'artisanat,

VU LA NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE CI-DESSOUS, AFFÉRENTE A LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :

La Ville de Meudon prévoit de gérer en régie un parc public de stationnement situé à Meudon-la-Forêt au sein du Multiplexe Sportif de Meudon-la-Forêt comprenant une patinoire, un stade de football et « l'UCPA Sport Station I Meudon ».

Ce parking fonctionnera uniquement lors des périodes d'ouverture des équipements sportifs (6h – 23h).

En raison de sa situation particulière dédiée aux utilisateurs des équipements sportifs, il est proposé des tarifs attractifs pour les stationnements de courtes durées – moins de 1h30 - favorisant une meilleure rotation dans l'utilisation des places disponibles.

Ce choix justifiant les différences tarifaires par rapport aux tarifs appliqués au parking de l'Avant-Seine et de la Place Centrale.

Le parking compte 12 bornes de recharge normale pour les véhicules VL - puissance maximale délivrable : 11 KW - et 6 pour les 2 roues - puissance maximale délivrable : 3,7 KW.

Ces bornes étant de puissance différente à celles installées par le SIGEIF sur le territoire de GPSO, et afin de proposer une offre cohérente à celle existante aujourd'hui, il a été décidé de moduler les tarifs « territoriaux » en prenant en compte la puissance fournie.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer les tarifs de ce nouvel équipement, tels que déclinés dans le délibéré ci-après.

Considérant que la présente délibération incluant la note explicative de synthèse susvisée, a été adressée aux membres du conseil municipal en même temps que la convocation individuelle, conformément à l'article L 2121-12 du code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la Municipalité,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par 42 voix pour, 1 voix contre, et 0 abstention(s),

FIXE les tarifs de stationnement applicables au parc de stationnement « Multiplexe sportif de la Pointe de Trivaux » comme suit :

DUREE	TARIF VL	TARIF 2 ROUES
15 minutes	0,30 €	0,20 €
30 minutes	0,50 €	0,30 €
45 minutes	0,80 €	0,50 €
1 heure	1,00 €	0,70 €
1 heure 15 min.	1,30 €	1,00 €
1 heure 30 min.	1,50 €	1,30 €
1 heure 45 min.	2,00 €	1,50 €
2 heures	2,50 €	2,00 €
2 heures 15 min.	2,90 €	2,50€
2 heures 30 min.	3,20 €	2,90 €
2 heures 45 min.	3,50 €	3,20 €
3 heures	3,90 €	3,50 €
+ de 3 heures	0,40 € / quart d'heure	0,40 €
Heure supplémentaire	2,00 €/h	2,00 €/h

FIXE les tarifs applicables aux bornes de rechargement situées dans le parc de stationnement « Multiplexe sportif de la Pointe de Trivaux » comme suit :

TYPES DE BORNES	PUISSANCE MAXIMALE DELIVRABLE	TARIF
RECHARGE NORMALE	7 kW	2,40 €/h soit 0,04 €/mn
	22 kW	4,20 €/h soit 0,07 €/mn
RECHARGE RAPIDE	Entre 23 et 40 kW	7,80 €/h soit 0,13 €/mn
	Entre 41 et 60kW	18 €/ soit 0,30 € /mn

DIT que l'usage des bornes de rechargement n'exonère pas du règlement du stationnement.

DIT que les mouvements financiers correspondants seront imputés au budget communal (budget annexe – parcs publics de stationnement) chapitre 70 « Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises ».

Pour extrait certifié conforme à l'original,



Denis LARGHERO

Maire de Meudon